

# Qu'est-ce qui est dû à l'Afrique ?<sup>1</sup>



Offre d'achat sur le marché aux enchères d'esclaves de la Nouvelle-Orléans (USA) en 1853. Le prix de la transaction repose sur la force physique et la bonne santé pour un homme jeune et pour une fille sur sa capacité supposée à porter des enfants.

Avant l'arrivée des Portugais dans ce qui est aujourd'hui l'Angola aux débuts du XV<sup>e</sup> siècle, les Etats arabes ont développé une traite des esclaves florissante sur le continent, et les Africains eux-mêmes asservissaient d'autres Africains capturés au combat.

Mais c'est le commerce transatlantique, enraciné dans le capitalisme et une expansion impérialiste d'Etats européens, qui nécessitera l'enlèvement massif d'êtres humains à une échelle industrielle.

Les ravages en sont aujourd'hui encore évidents. Avant le début de la traite vers 1450 : la population de l'Afrique pouvait atteindre, l'équivalent de celle de l'Europe en densité, soit de 20 à 30 habitants au kilomètre carré.

« Une population aussi dense devait reposer sur des capacités agro-technologiques comparables à celles de l'Europe de l'époque » a écrit l'historienne sénégalaise Louise-Marie Diop-Maës<sup>2</sup>. Ces estimations contredisent le mythe d'un continent africain sous-développé et sous-peuplé qui avait du retard sur le développement de l'Occident. La région connaissait des conditions démographiques, climatiques et agricoles qui la rendaient mûre pour le progrès. Pour Diop-Maës, toute réparation doit prendre en compte les descendants des millions de personnes capturées qui auraient contribué au développement de l'Afrique.

<sup>1</sup> D'après un article de Lynsey Chutel – What is owed Africa ? ; Quartz Africa, 13 octobre 2020.

<sup>2</sup> Voir page 5, sur l'estimation d'une perte démographique en Afrique de 400 millions d'habitants entre la moitié du 16<sup>ème</sup> et du 19<sup>ème</sup> siècle.

## Les conséquences de la traite des esclaves

La traite des esclaves n'a pas seulement privé l'Afrique d'une partie de sa population, elle a **déstabilisé ses institutions**. Pour Babacar M'Baye<sup>3</sup>, « les Etats africains, autrefois forts et développés ont perdu leur stabilité et se sont fragmentés par des conflits internes et externes qui affectent encore aujourd'hui le continent ». **L'économie du continent a été réduite à une monoculture de vente d'êtres humains** au détriment du développement d'autres ressources. La pauvreté enracinée peut être attribuée à des raids et enlèvements menées par des tribus africaines rivales en lien avec les esclavagistes européens. **Ceci a poussé les communautés à se replier sur elles-mêmes** et donc à se couper des échanges porteurs de développement. Une classe quasi-aristocratique d'esclavagistes africains, créée par ce commerce avec l'Occident, dépendant de ce lien avec les navires négriers traversant l'Atlantique, **étouffait tout pouvoir politique réel** qui aurait pu émerger en Afrique. Tout ceci a empêché l'organisation d'une résistance à l'exploitation occidentale, voire la négociation d'échanges équitables.

## Les demandes de réparations

- **1992 : Le groupe d' « Eminent Persons »**, patronné par l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A), aujourd'hui l'Union africaine, est créé sous la présidence de l'ancien président et homme d'affaires nigérian Mko Abida et de l'universitaire kényan Mazrui. Il plaide pour l'autonomisation des peuples et des Etats africains par rapport à l'ordre mondial déséquilibré. Il a pour objectif de soutenir la démocratie, arrêter le soutien aux tyrans, annuler la dette et élaborer **un plan Marshall** de développement pour l'Afrique, le **« Middle Passage Plan »** avec transfert de compétences, bourses pour étudiants africains, importance et droits de votes accrus pour les Etats africains au FMI, à la Banque Mondiale et à l'ONU. Ce plan doit relier Afrique et diaspora.

**La création d'un plan de réparations** est également prévue avec un registre des réparations et un **calcul de causalité des dommages**, en fonction d'estimations de pourcentage de sous-développement et d'inégalités actuelles liées au passé esclavagiste et colonisateur.

Le chiffre s'élève à **40%** pour Mazrui. Pour lui avec ce plan, « nous ne traitons pas seulement de l'histoire de la servitude, mais aussi de la servitude de l'histoire ...

Ce qui fait que dans une large mesure, nous sommes tous prisonniers de notre histoire ».

- **1999 : Des calculs de causalité effectués par la « Commission Vérité » de Accra**, porteront le total des réparations dues à l'esclavage, au colonialisme et néo-colonialisme à **777.000 milliards \$**, intérêts non compris, (le PIB américain étant en 2001 de 10.082 milliards \$). D'autres calculs<sup>4</sup>, portant seulement sur les pertes de 13 millions d'esclaves, estimées à 75.000 \$ par personne perdue (valeur reconnue par la Convention de Varsovie), et en ajoutant un tiers pour tenir compte de la diaspora des descendants d'esclaves mènent au chiffre de près de **100.000 milliards \$**.

- **2001 : A Durban, la Conférence Mondiale de l'ONU contre la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance** reconnaît l'esclavage comme un crime contre l'humanité et que le colonialisme conduit au racisme et à la discrimination raciale. Elle reconnaît aux victimes « le droit à rechercher une réparation et une satisfaction juste et adéquate ». **Cependant elle ne réussit pas à créer un accord internationalement reconnu et contraignant sur la question des réparations**. Pour les pays esclavagistes (Pays-Bas, Grande-Bretagne, Espagne, Portugal), disposant d'un puissant lobbying au sein de cette Conférence, des excuses officielles mèneraient à des poursuites et à des condamnations au niveau du droit international. Ils n'en veulent donc pas.

<sup>3</sup> Professeur à la Kent State University (Ohio-US)

<sup>4</sup> Daniel Tetteh Osabu-Kle, Journal of Black Studies - Janvier 2000 pp. 344-345 ; ces écarts de chiffres montrent la difficulté à évaluer les préjudices causés, tant ils sont nombreux en Afrique même, mais aussi là où les esclaves ont été déportés.

**Enoch Kavindele**, ancien vice-président de la Zambie, y déclarait :

« La discrimination que nous constatons aujourd’hui est un atavisme social de siècles de pratiques inhumaines ... Nous avons une chance et une opportunité de contribuer à un monde meilleur où le racisme et la discrimination prendront fin ». La conférence s’est terminée le 7 septembre.

**Le 11 septembre 2001**, les tours jumelles de New York s’effondraient et l’attention du monde politique s’en trouvait remodelée. Ce nouveau débat, celui du terrorisme et de l’Islam radical chasse le précédent. A qui profite le crime ... ?

-**En 2020**, Kavindele espère toujours que l’Union africaine renoue avec **le panafricanisme** qui exigeait que les pays africains soient entendus par leurs anciens dirigeants coloniaux. Il a déclaré : « Aujourd’hui les nouveaux dirigeants africains sont heureux d’aller au FMI, à la Banque Mondiale pour parler de prêts à leurs pays et pourtant **je pense qu’ils devraient parler d’indemnisations et de réparations ...** Ce sont **les mêmes personnes, les mêmes institutions qui nous doivent de l’argent** ». Kavindele espère que l’Union africaine pourra négocier en tant que bloc et élaborer une redistribution équitable des réparations. Le problème selon lui, est toujours le même depuis Durban : il n’est pas trop la question du partage, mais bien la volonté et la capacité à payer des anciens pays colonialistes.

-Depuis cet appel à des réparations en faveur du continent africain, **la pression politique a diminué**. La discussion sur le paiement de réparations par les pays occidentaux est au point mort avec peu d’idées nouvelles. Pour Rhoda Howard-Hassman<sup>5</sup>, dans les années qui ont suivi Durban, il n’y a pas eu beaucoup de raisons d’être optimiste. **La question a pris un tour plus culturel avec un dialogue sur le retour des œuvres d’art volées en Afrique**.

Cela se joue entre des musées européens hautains et des communautés africaines privées de leurs droits.

**Manque en fait aujourd’hui un catalyseur ... Aux USA**, ce pourrait être le mouvement contre le racisme mis en avant par les exemples récents de brutalité policière.

Les succès encore récents de la droite trumpienne, mais aussi la montée de gouvernements de droite dans le monde n’inclinent pourtant pas à la relance du débat.

Signalons cependant que **l’Etat de Californie** a récemment accepté d’évaluer un appel à réparations.

En conclusion, nous reprendrons de l’article de Lynsey Chutel ici condensé, les phrases suivantes :

« Même si universitaires et hommes politiques ont été capables de montrer les liens de causalité entre l’injustice passée et présente, payer des réparations nécessite d’abord qu’un coupable soit confronté à ses méfaits et admette sa honte. »

C’est en partie pour cela par exemple, que **les victimes kenyans Mau Mau des tortures** ont obtenu réparation en 2013 par le gouvernement britannique, suite aux récits déchirants de victimes de faits vieux d’il y a plus de 60 ans. **Plus l’atrocité est récente, plus la période est courte, plus il est clair qui sont les victimes et les auteurs, plus un mouvement social est persuasif** » (Rhoda Howard-Hassman). L’exemple de la Shoah appuie cette perspective.

Pour Mazrui, toute demande de réparations doit tenir compte également de la place occupée par l’Afrique sur la scène mondiale. Pour lui, celle-ci est toujours influencée par **des structures de pouvoir datant de l’époque coloniale**, même si depuis Durban en 2001, la honte et l’injustice sont désormais reconnues.

<sup>5</sup> Auteur de « Réparations en Afrique » qui a enquêté sur les résultats de la Conférence Durban et interviewé un certain nombre de personnalités présentes. Pour elle, si les réparations sont justes et nécessaires, formuler la demande est plus difficile que de prouver leur justification. – Reparations to Africa and The Group of Eminent Persons – Rhoda Howard-Hassman, Cahiers d’études africaines n° 173-174, janvier 2004 pp. 81-97

Si la discussion sur des réparations en faveur de l'Afrique devait reprendre pour de bon, elle doit commencer par la reconnaissance par l'Occident de ses méfaits permettant ainsi d'aborder son effet durable dans le monde : le racisme.

**Aperçu sur les profits du commerce français en Sénégambie  
d'après le « Mémoire sur le commerce du Sénégal »,  
23 avril 1723**

<i>qualité des marchandises</i>	<i>prix d'achat au Sénégal en livres tournois</i>	<i>prix de vente en France livre franc</i>	<i>profits</i>
8 000 quintaux de gomme	6/qal : 48 000	35/qal	232 000
2 000 nègres pièce d'Inde <sup>44</sup>	120/pièce : 240 000	800/pièce	1 600 000   1 360 000
400 quintaux de morphi (Ivoire)	72/qal : 28 800	150/qal	60 000   31 200
1 000 quintaux de cire	64/qal : 64 000		200 000   136 000
10 000 cuir en poil	10 pièces : 5 000	3/10 pièces	35 000   300 000
50 marcs d'or	512/marc : 25 600	1 000/marc	50 000   24 400
	411 400		2 225 000   1 813 600

Il résulte que la Compagnie pourrait profiter tous les ans de 18 136 100 livres francs dans son commerce du Sénégal. A déduire frais pour :

— nourriture et appointements des employés de la colonie estimés par année commune les états 200 000 lt.

— frais d'armements de sept vaisseaux que ce commerce occupera toutes les années à 60 000 de dépense par navire soit 420 000. Ces deux articles comportent la somme de 620 000 lesquels déduits de 1 813 600 de bénéfice cy dessus laisseront à la Compagnie des Indes un million cent quatre vingt treize mille six centimes de profit par année commune. »

Source : A.N.F. Col. C67 ;

Ce document est reproduit intégralement.

44. On appelait « pièce d'Inde », un esclave adulte jouissant d'une parfaite santé physique et mentale. Voilà comment J.B. Labat définit cette catégorie supérieure d'esclaves. (*Nouvelle Relation...* vol. IV, p. 233) :

« Lorsqu'ils sont pièce d'Inde, c'est-à-dire qui ne font pas au dessus de trente ans, ni au dessous de dix, à qui il ne manque ni doigts, ni yeux, ni oreilles, ni dents, & qui ne sont ni bossus ni boiteux. Quand il se trouve avoir quelque défaut, car on les visite avec soin ; et comme ils sont nus, il est difficile que leurs défauts échappent à la diligence des Commis qui les visitent en présence du Directeur. Les défauts quand ils sont considérables, les font rebuter ; & quand ils ne le sont pas, on fait des équivalens, c'est-à-dire deux enfans pour un homme ou deux & demi pour un, quelquefois trois pour un ou trois pour deux, c'est en cela que consiste l'habileté des Commis & où ils font paroître leur adresse & leur bonne volonté pour l'intérêt de la Compagnie. »